



Le Bulletin d'Information Communal

EDITORIAL



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

« **Edition spéciale** » pourrait-on intituler ce vingt troisième BIC.

L'édition est « **spéciale** » car je relate l'inauguration de la salle festive donc l'achèvement de la salle festive.

Evènement unique dans les annales de la commune comme ont été uniques la construction de la mairie, la construction de l'aire de jeux, pour ne citer que ces deux exemples.

Comme moi, les acteurs de ces réalisations ont eu certainement le même plaisir, la même fierté et probablement le même soulagement, quand ils ont pu inaugurer.

Je veux évoquer ici ma satisfaction, mon bonheur, mon émotion que m'a procuré ce 16 novembre 2019. La fierté aussi de vous avoir trouvés à nos côtés. Vous pensez, 347 personnes dont une trentaine « d'officiels » avaient répondu présent. Du jamais vu.

Quel honneur pour moi d'avoir pu vous représenter, représenter mes adjoints et les conseillers municipaux, acteurs fondamentaux pour la réalisation de ce projet.

Mais tout cela n'est bien sûr pas l'essentiel. L'essentiel est devant nous : faire vivre la salle festive. Cela sera de votre ressort, vous les Présidentes et Présidents d'association, vous les indispensables bénévoles. Allez-y, elle est à vous, elle est pour vous. Soyez innovants, comme vous savez l'être.

Le deuxième qualificatif « **d'édition spéciale** » vient tout simplement du fait que c'est le dernier BIC de mon mandat. Des règles strictes applicables en période préélectorale régissent la communication des communes et des élus candidats au prochain mandat. Elles m'interdisent de m'étendre sur le bilan, notre bilan, après 6 ans de mandature.

Je me contenterai uniquement de remercier mes adjoints, les conseillers municipaux, les associations et leurs bénévoles ainsi que tous les concitoyens et partenaires qui, de près ou de loin, nous ont aidé dans l'atteinte de nos objectifs.

Sachez que ce qui m'animait, ce qui animait mon équipe, c'était de travailler pour l'intérêt commun, dans l'intérêt de notre beau village. Avons-nous réussi ? La réponse vous appartient.

Je vous souhaite, à vous et à tous ceux qui vous sont chers, une très bonne année 2020 !

Alfred INGWEILER

Maire

(* Si vous souhaitez recevoir régulièrement les comptes rendus et/ou le BIC par courriel, merci de faire la demande directement à : mairie.ernolsheimlessaverne@orange.fr

PLU : Enquête Publique

L'enquête publique sous la gouverne de Monsieur Roger OSSWALD –commissaire-enquêteur- a débuté le 16 décembre 2019. Elle se terminera le 20 janvier 2020.

L'annonce a été faite à deux reprises dans deux journaux différents (DNA et EST AGRICOLE) et sur l'ensemble des panneaux d'affichage du village. Rappelons les permanences de Monsieur le Commissaire-enquêteur

- le 16/12 : de 14h30 à 17h30
- le 28/12 : de 09h00 à 12h00
- le 03/01 : de 14h00 à 17h00
- le 07/01 : de 17h00 à 20h00
- le 20/01 : de 14h30 à 17h30



Rappelons aussi que cette enquête doit permettre à tout un chacun d'obtenir des renseignements et de faire part de ses remarques et doléances.

RECENSEMENT de la population – démarrage le 16 janvier 2020

Comme indiqué dans le BIC de Juillet 2019 et rappelé dans celui d'octobre 2019, la campagne de recensement de la population du village aura lieu du **16 janvier 2020 au 15 février 2020**.

Cette opération est très importante pour la commune, le nombre d'habitants étant pris en compte dans de nombreux dossiers dont celui de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

C'est Betty CLAUSS qui assurera la fonction de « coordonnatrice »

Les deux recenseurs sont Sofia STINUS et Didier GASTEBOIS. Ils ont été nommés officiellement par le conseil municipal en sa séance du 29 novembre 2019. Leur formation est prévue première quinzaine de janvier 2020.

Merci de leur réserver le meilleur accueil.

JOURNEE CITOYENNE

La prochaine « journée citoyenne » organisée par la municipalité aura lieu le **samedi 18 avril**

Merci de retenir cette date, une information détaillée sera distribuée dans vos BAL le moment venu.

Pour tout renseignement vous pouvez d'ores et déjà vous adresser à la mairie.

ACTION de PREVENTION pour les SENIORS

Dans le cadre de la Prévention contre la perte d'autonomie des séniors initiée par l'opération ATOUT AGE ALSACE du Conseil Départemental du BAS-RHIN, la municipalité, en partenariat avec la section locale de l'UNIAT, a déposé un dossier à la « Conférence des Financeurs », organisme qui finance cette opération.

Ce dossier a été retenu, ce qui veut dire qu'un budget à hauteur d'environ **5 000 €** est mis à disposition pour financer des actions de prévention, des actions pour « mieux vieillir ». Ceci dans la continuité de la rencontre du 28 mai 2019 « vieillir ça s'apprend ».

Sont concernés les séniors à **partir de 60 ans**. L'accès aux différentes manifestations a été étendue à d'autres villages par le biais de l'Uniat.

Il s'agit de cycle de rencontres et d'échanges animés par des professionnels d'horizons divers.

Quelques exemples :

→ Conférences sur le sommeil, la mémoire, l'aide juridique etc...

→ Ateliers : informatique, utiliser un smartphone, conduite etc...

Les dates, les thèmes et les conférences sont en train d'être finalisés. Une information plus détaillée suivra.

Mme BOITEL, présidente de l'Uniat et son équipe ainsi que la mairie se tiennent à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire.

C'est une première pour Ernolsheim, espérons que votre participation sera à la hauteur de l'énergie mise en œuvre pour que ce dossier ait pu aboutir. Elle déterminera la suite pour 2021.



COMMUNIQUE DE LA PAROISSE

Le 26/02 à 20h culte d'entrée dans le temps de Carême à l'église protestante d'Ingwiller.
Marches de carême du 30.03 au 3.04 (détail dans le messenger).



Fringuerie / Ventes :

- 10 janvier de 10h à 18h et 11 janvier de 10h à 17h
- 07 février et 8 février mêmes horaires
- 01 février 22 février
- 22 février
- 13 mars et 14 mars

Café rencontre le 18 février de 14h à 16h salle Wein à Dettwiller

INFOS BIBLIOTHEQUE

- Séances de contes les mercredis 15 janvier, 19 février et 18 mars à 10h30 à la bibliothèque.
- Pour la prochaine exposition organisée par la bibliothèque sur le thème de "l'école entre 1945 et 1965", nous recherchons des objets de cette époque (cahiers, plumiers, livres scolaires, sacs d'école, photos de classe, etc.). Merci de les déposer à la mairie ou à la bibliothèque avant le 15 février 2020 (veillez à noter votre nom).

D'avance merci pour votre participation.



L'exposition sera visible les **samedis 29 février, dimanche 1er mars, samedi 7 et dimanche 8 mars**, ainsi que durant les permanences de la bibliothèque.

Des tracts seront distribués dans vos boîtes aux lettres avec les horaires d'ouverture des WE pour cette exposition.

RAMONAGE : précisions

Dans le dernier numéro du BIC, nous avons communiqué la liste des ramoneurs du Bas-Rhin.

Nous tenons à préciser que les sociétés de ramonage opèrent par secteur et Ernolsheim-les-Saverne est du ressort de l'entreprise FLORENCE de Neuwiller les Saverne"

CARNAVAL des enfants



La commission « fêtes » organisera l'après-midi carnavalesque le **mardi 25 février 2020**, jour du mardi gras. Départ du défilé à 14h30.

Enfants et parents sont invités à participer au défilé à travers le village du parking du cimetière jusqu'à la salle festive, où un goûter leur sera offert par la commune.

Un flyer distribué ultérieurement, donnera toutes les informations utiles.

A vos agendas : 1^{er} trimestre 2020



Les manifestations à venir :

- **Dimanche 12 Janvier** : Fête des aînés
- **Vendredi 24 janvier** : AG des AASPE
- **Samedi 25 Janvier** : Tournoi de belote FCE
- **Vendredi 31 Janvier** : AG du CVE
- **Samedi 1^{er} Février** : Soirée moules frites FCE
- **Vendredi 7 Février** : AG des producteurs de fruits
- **Samedi 15 Février** : Récompenses pour le fleurissement 2019 et accueil des nouveaux arrivants
- **Vendredi 21 Février** : AG de l'APP
- **Mardi 25 Février** : Carnaval des enfants
- **Samedi 29 Février** : Carpes frites ASK
- **Dimanche 1^{er} Mars** : Carpes frites ASK
- **Vendredi 6 Mars** : AG des donneurs de sang
- **Samedi 7 Mars** : AG de l'ASK
- **Samedi 14 Mars** : Nettoyage de printemps
- **Dimanche 15 Mars** : Elections municipales 1^{er} tour
- **Vendredi 20 Mars** : Don du sang
- **Dimanche 22 Mars** : Elections municipales 2^{ème} tour
- **Samedi 28 Mars** : SOS sentier CVE

OFFRE de LOCATION

La commune dispose d'un appartement de 3 pièces, cuisine, SDB, toilettes, de 83 m², libre à la location de suite, s'adresser à la mairie au 03.88.70.00.08

INFOS UTILES

→ Nouveaux habitants :

Vous venez de vous installer à Ernolsheim ?

Afin de permettre de tenir la liste à jour des habitants de la commune, merci de bien vouloir vous présenter en mairie pour vous y inscrire.



→ Dates des battues 2019/2020 :

FORET : samedi	04/01 et 25/01/2020
----------------	---------------------

→ Noël des enfants : les enfants qui n'ont pas pu assister à la fête de Noël à l'église, peuvent retirer leur cadeau en mairie aux heures d'ouverture.

→ Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN)

Pour connaître les nombreuses activités du parc : visites, ateliers, stages, chantiers participatifs, vous pouvez consulter leur site à l'adresse suivante : www.parc-vosges-nord.fr

DERNIERE MINUTE

GROS CHANTIER en VUE !

Pour mémoire, lorsque le nouvel enrobé a été posé de l'entrée Sud du village jusqu'au premier lavoir, il avait été prévu que le reste de la rue principale soit gravillonné.

Ce gravillonnage n'a pas été réalisé car la question de renforcer le réseau d'eau potable ainsi que celui de l'assainissement (renouvellement) était posée et il était illogique de devoir rouvrir l'artère principale une fois rénovée pour réaliser ces travaux.

Le dossier vient d'être retenu et inscrit au programme d'investissement de la commission locale du SDEA.

Les travaux démarreront courant deuxième trimestre 2020. Le chantier sera conséquent et perturbateur de la circulation. Des informations plus précises seront données le moment venu

ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales auront lieu le 15 mars (1^{er} tour) et le 22 mars 2020 (2^{ème} tour).

Les candidats peuvent présenter une **candidature isolée ou groupée**. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le **panachage** : remplacer un ou plusieurs candidats par un ou plusieurs autres candidats). Il faut cependant que les noms rajoutés soient déclarés à la Sous-Préfecture dans les délais réglementaires.

Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Obtiennent un siège au conseil municipal au **premier tour** les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la **majorité absolue des suffrages exprimés** et recueilli au moins **un quart des voix** des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un **second tour** est organisé, l'élection a lieu à la **majorité relative**, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

